



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 - PRIX ET NOMBRE DE PLACES

1.1 Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils incluent les frais de location. Au prix du billet peuvent, le cas échéant, être ajoutés, des frais de gestion.

1.2 Les frais de gestion sont, à la date de publication des présentes conditions générales, de 0, 5 € par billet, mais ils peuvent être modifiés à tout moment par digitick.

1.3 Selon les Evènements, différents types de tarifs peuvent vous être proposés.

1.4 Le nombre total de places en réservations cumulé par achat ne peut être supérieur au nombre fixé par l'organisateur, lequel sera, le cas échéant indiqué pour chaque Evènement.

1.5 Toutes les commandes quelle que soit leur origine sont payables en euros.

1.6 digitick se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Cependant, les billets seront facturés sur la base des tarifs en vigueur (frais de location et de gestion compris) au moment de l'enregistrement des commandes.

1.7 Selon la réglementation en vigueur et, en particulier pour les manifestations sportives, l'organisateur pourra vous remettre un billet standard à 2 souches à l'entrée de l'évènement, lors du contrôle de votre billet digitick® ou printick®.

1.8 Aucun remboursement n'aura lieu en cas de perte ou vol du billet.

ARTICLE 2 – DISPONIBILITE ET PLAN DE SALLE

2.1 Le client est informé, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des places souhaitées.

2.2 Dans l'hypothèse d'une indisponibilité de tout ou partie des places souhaitées par le client dans la catégorie indiquée, il lui sera proposé des places dans une autre catégorie, après l'en avoir averti, et sous réserve de la disponibilité desdites places dans cette autre catégorie. Si le nombre de places demandés était supérieur au nombre de places disponibles dans la catégorie choisie ou dans une autre catégorie proposée, il est possible qu'il soit attribué au client des places non contiguës.

2.3 Au cours du processus de réservation, les places du client peuvent vous être indiquées sur un plan de salle si celui-ci est disponible et que les places sont numérotées. La localisation de ces places est cependant fournie à titre indicatif de la façon la plus représentative possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle de la salle figurant sur le plan, l'emplacement pourra indiquer soit les places précises, soit le groupe de places dans lequel seront situées les places réservées par le client. Le plan de salle ne constitue en aucun cas un engagement de digitick sur l'emplacement réel des places du client.

ARTICLE 3 – PAIEMENT

3.1 Le paiement des billets par le client sur le site de la société digitick s'effectue exclusivement par cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD ou par PAYPAL.

3.2 Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.

3.3 Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par le client, à l'issue de la transaction, sur le compte qui lui aura été attribué sur le site www.digitick.com, et accessible grâce au login / mot de passe, qui lui auront été attribués, définis lors de l'achat.

3.4 IMPORTANT : chaque transaction bancaire donne lieu à la création d'un seul et unique billet. Le cas échéant, un billet peut contenir plusieurs places ; dans ce cas le client devra se présenter à l'entrée avec l'ensemble de ses éventuels invités.

ARTICLE 4 - SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

4.1 SECURISATION DES PAIEMENTS

Les paiements électroniques effectués dans le cadre des transactions réalisées sur le site digitick.com sont sécurisés, par utilisation du procédé de cryptage SSL (Secure Sockets Layer).

La société digitick utilise, pour lesdits paiements électroniques sécurisés, la solution PPS fournie par la société PAYBOX.

4.2 DONNEES PERSONNELLES

Lors de la passation de la commande, la société digitick sera amenée, pour la gestion de ladite commande, à collecter auprès du client certaines données à caractère personnel (outre le nom et le prénom du client, sont collectés son adresse e-mail et son numéro de téléphone mobile).

Ces données seront utilisées dans le cadre du traitement et du suivi de la commande du client, ainsi que dans l'hypothèse d'un éventuel report ou annulation de l'événement correspondant. Peuvent avoir accès à ces données les entreprises liées contractuellement à digitick lesquelles en assurent la plus stricte confidentialité (organisateur dans le cadre de l'organisation de l'Evènement, sites affiliés à digitick, hébergeur).

Le client pourra, s'il le souhaite, autoriser la société digitick à lui adresser ses lettres d'information et à l'informer des futurs Evènements organisés par ses partenaires, par SMS ou par courrier électronique. S'il refuse, il devra décocher la case prévue à cet effet. S'il souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations de digitick, le client devra adresser un courrier électronique à hotline@digitick.com.

En tout état de cause, digitick se réserve le droit, comme l'y autorise l'article L. 34-5 du Code des postes et communications électroniques (article 121-20-5 du Code de la Consommation), de lui adresser des offres d'Evènements analogues à ceux pour lesquels il a déjà passé commande auprès de digitick, sauf la possibilité qu'il aura de s'opposer à l'utilisation de ses coordonnées chaque fois qu'une telle offre lui est adressée en adressant un courrier électronique à hotline@digitick.com.

Le client peut également, s'il le souhaite, recevoir par SMS ou par courrier électronique des propositions commerciales des partenaires auxquels digitick est lié par contrat (organisateur, sites affiliés notamment). S'il souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations des partenaires de digitick, le client devra adresser un courrier électronique à hotline@digitick.com.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs des services digitick a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL no 1256034. Le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant collectées par digitick, en adressant un courrier libellé à l'adresse suivante : SOCIETE DIGITICK – Relations clientèle – 35 Quai du Lazaret, 13002 Marseille ou un courriel à l'adresse hotline@digitick.com ou en téléphonant au 04 91 05 58 52 (art. 34 de la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978).

ARTICLE 5 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

5.1 Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente avant le paiement de sa commande.

5.2 Les données enregistrées par la société digitick représenteront la preuve des transactions passées sur son site Internet, par le client.

ARTICLE 6 – LIVRAISON DES BILLETS DIGITICK ET PRINTICK

6.1 Dès la confirmation de l'achat, le client pourra, selon son choix entre la livraison d'un billet digitick® ou printick® : - Billet digitick Digital Ticket : billet téléchargé sous forme d'image par téléphone mobile compatible WAP ou i-mode. - Billet printick® Print Ticket : billet imprimé à domicile sur papier A4.

6.2 En acceptant ces conditions générales de ventes, le client accepte également les conditions d'utilisation des billets digitick® et printick®.

6.3 Le billet digitick® nécessite la possession d'un téléphone mobile français et compatible WAP ou i-mode. Le client pourra, le cas échéant, être amené à contacter son opérateur de téléphonie mobile afin de paramétrer son téléphone à cet usage. En choisissant ce mode de livraison, le client recevra un SMS WAP push permettant l'accès direct au billet. En cas de perte ou de non réception de ce SMS, le client pourra accéder à son billet digitick en se connectant directement au site digitick mobile <http://wap.digitick.com> ou par l'espace GALLERY présent sur le portail des 3 opérateurs ou sur le portail Vodafone Live, rubrique SFR Billeterie.

6.4 Le billet printick nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le client pourra indifféremment imprimer son billet printick en noir et blanc ou en couleur.

ARTICLE 7 – CONTROLE DES BILLETS DIGITICK ET PRINTICK

7.1 Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code barre par l'organisateur de l'Evénement, sous sa responsabilité, lors de l'entrée du dit Evénement. Dans le cas où plusieurs achats ont été effectués via le Web ou par un téléphone mobile, chaque achat donnera lieu à la création d'un billet contenant un Code place numérique à 8 chiffres présent sur le billet sous forme d'un code-barre et vérifié à l'entrée du lieu où se déroule l'Evénement.

7.2 Le Code place permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande.

7.3 L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité du client à l'entrée du lieu où se déroule l'Evènement. Le client devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

7.4 Selon les dispositions prises par l'organisateur au regard de l'administration fiscale, en particulier pour les manifestations sportives, l'organisateur pourra remettre au client, à l'issue de ce contrôle, un billet standard à 2 souches.

NB : chaque Code place ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être vendu ou cédé, même à titre gratuit, sauf demande écrite à digitick et accord exprès de cette dernière.

7.5 Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite et ne procurerait aucun avantage. Seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'évènement. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet. La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

7.6 L'organisateur peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'Evènement s'il se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet imprimable sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'Evènement a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction. L'organisateur n'est notamment pas obligé de vérifier l'identité de la personne en possession du billet imprimable à domicile, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où la copie du billet imprimable à domicile ne peut être détectée de manière certaine. Si la personne détentrice d'un billet imprimable à domicile se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'Evènement, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

ARTICLE 8 - ANNULATION, TRANSFERT ET REMBOURSEMENT

8.1 A compter de leur achat par le client, le ou les Billets ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni repris, sauf, dans ce dernier cas, en cas d'annulation d'un Evènement et de décision par l'organisateur du remboursement des billets.

8.2 Il est rappelé que le déroulement des Evènements est soumis aux seules conditions édictées par les organisateurs desdits Evènements, lesquels sont soumis à leur seule et exclusive responsabilité. En conséquence, toute décision d'annulation, de report ou de modification du programme d'un Evènement, obéiront aux conditions de ces organisateurs, sans que la responsabilité de la société digitick puisse être recherchée. En cas d'annulation d'un Evènement, les frais de location seront, en tout état de cause, conservés par digitick.

8.3 Le client accepte que la société digitick, avertie par l'organisateur d'un Evènement, de toute décision affectant les conditions de déroulement dudit Evènement (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation), utilise les coordonnées qu'il aura fournies à digitick dans le cadre de sa commande, à l'effet de l'informer desdites modifications, ainsi que de la marche à suivre.

8.4 En tout état de cause, tout billet acheté ne donnera pas lieu à remboursement, même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client.

ARTICLE 9 - SERVICE CLIENTELE

Pour toute information ou question, le service client digitick est à la disposition de ses clients, qui peuvent le contacter par courrier électronique à l'adresse suivante : hotline@digitick.com ou par téléphone au 04 91 05 58 52

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

10.1 La société digitick est responsable, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article 121-20-3 alinéa 4 du Code de la Consommation.

10.2 Chaque organisateur fixe le règlement propre à l'organisation de l'Evènement. Ce règlement figure sur le site de l'organisateur ou à l'entrée du lieu où se déroule l'Evènement ou est communiqué par l'organisateur au client. Le client se conformera strictement au règlement de l'organisateur.

ARTICLE 11 – MENTIONS LEGALES

digitick est une société spécialisée dans la commercialisation de la billetterie électronique d'Evènements.

Dénomination : SA digitick

Siège social : 54 rue Etienne Marcel 75002 Paris

Représentant légal : Emmanuel Guyot

Directeur de la publication : Sylvain Lumbroso

Hébergeur du site digitick.com : Colt Telecom 63, bd Bessières 75017 Paris

Capital social : 275 017,70 euros

RCS : 453 942 948

N°Id. TVA : FR72453942948

Téléphone : 0892 700 840

Télécopie : 04.91.68.30.26

ARTICLE 12 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

12.1 Les ventes de billets effectuées sur le site Internet de la société digitick sont soumises à la loi française.

12.2 En cas de litige, les tribunaux français auront compétence exclusive.

CONDITIONS D'UTILISATION DU BILLET PRINTICK

Le billet est soumis aux conditions générales de vente de digitick ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet : Le billet digitick® d'entrée est uniquement valable s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso.

L'entrée à l'évènement est soumise au contrôle de la validité de votre billet digitick®.

L'organisateur pourra dans certains cas vous remettre un billet « standard » à 2 souches suite au contrôle de votre billet digitick®.

D'autre part, le prix du billet « standard » remis au client n'affichera pas systématiquement les frais de location propres à digitick.

Une bonne qualité d'impression est nécessaire. Les billets partiellement imprimés, souillés, endommagés ou illisibles ne seront pas acceptés et seront considérés comme non valables.

En cas d'incident ou de mauvaise qualité d'impression, vous devez imprimer à nouveau votre fichier .pdf ou .jpg.

Pour vérifier la bonne qualité de l'impression, assurez-vous que les informations écrites sur le billet, ainsi que le code barre sont bien lisibles.

Le billet digitick® est non échangeable et non remboursable, sauf annulation de

l'événement. En cas d'annulation, seul le prix mentionné sur le billet sera remboursé, hors frais de location et frais annexes (transports, hôtellerie, parking, etc...).

Le billet digitick® est personnel et incessible. Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

Le billet digitick® est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions figurant sur le digitick®. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

Nous vous conseillons vivement d'arriver au plus tard 30 minutes avant le début de l'événement.

Au sein de l'événement, les clients de digitick s'engagent à respecter les règles de bonne conduite fixées par l'organisateur.

D'autre part, l'acquisition de ce billet emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'événement.

digitick décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet digitick® dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet digitick®.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet digitick® de quelque manière que ce soit. La reproduction du billet digitick® et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

En cas de non respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet digitick® sera considéré comme non valable.

CONDITIONS D'UTILISATION DU BILLET DIGITICK

Le billet est soumis aux conditions générales de ventes de digitick ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet :

Accès au billet : le billet digitick® se situe sur le site Wap/i-mode digitick rubrique Mes Billets

L'accès au site Wap/i-mode digitick peut se faire de 3 façons selon la compatibilité du terminal :

- Par SMS+ en envoyant 'digitick' au 30 130 (SMS non surtaxé)

- Par le portail Gallery de votre opérateur

- En tapant l'adresse : <http://wap.digitick.com> ou (<http://imode.digitick.com>) directement sur votre téléphone

Le billet digitick® d'entrée est uniquement valable s'il affichée sur un écran de téléphone mobile couleur et compatible Wap ou i-mode.

Le jour de l'événement, digitick décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du téléphone mobile contenant le billet digitick.

digitick ne se tient pas responsable de l'accès au réseau des opérateurs mobiles le jour de l'événement.

Pour vérifier la bonne qualité du billet, assurez-vous que les informations du billet, ainsi que le code barres sont bien lisibles.

Le billet digitick® est non échangeable et non remboursable (sauf négociation avec l'organisateur).

Le billet digitick® est personnel et incessible. Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour. Les

livrets de famille sont acceptés pour les enfants.

Le billet digitick® est uniquement valable pour l'événement, à la date et aux conditions figurant sur le digitick®. Dans les autres cas, ce titre sera considéré comme non valable. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'événement.

Le billet digitick® sera contrôlé à l'entrée de l'événement. Nous vous conseillons vivement d'arriver au plus tard 15 minutes avant le début de l'événement.

Au sein de l'événement, les clients de digitick s'engagent à respecter les règles de bonne conduite fixées par l'organisateur.

digitick décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande ou de traitement du billet digitick® dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligence en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet digitick® (vol du téléphone mobile).

En cas de non respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet digitick® sera considéré comme non valable.

digitick est à votre disposition pour répondre à vos questions par e-mail :
hotline@digitick.com